

NOVEMBRE 2016 N°11

APOSTROPHE

LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES

NUMÉRO
SPÉCIAL



SPÉCIAL

Cristal Habitat, un nouveau nom pour une nouvelle dynamique !

À compter du 1^{er} janvier 2017, Chambéry Alpes Habitat et la SAIEM de Chambéry se rapprochent pour se nommer Cristal Habitat. Cette nouvelle entité aura désormais en charge la gestion des logements. **Quelles sont les conséquences pour vous, locataires ?**

Meilleure lisibilité, efficacité accrue des services rendus aux locataires et simplification de gestion... tels sont les objectifs visés par cette consolidation.

En toute logique, cette démarche de simplification et de recherche d'efficacité est organisée de façon à ne pas perturber votre quotidien.

En outre, Cristal Habitat va poursuivre ses efforts pour l'amélioration des services aux locataires, pour la réhabilitation du parc et la construction de logements neufs en locatif et en accession.



Cristal Habitat
ENGAGÉ POUR VOS PROJETS



Quand cette consolidation aura-t-elle lieu ?

Le 1^{er} janvier 2017.

Mon loyer augmentera-t-il ?

Comme avant. Votre loyer sera recalculé chaque année en fonction de l'IRL (indice de référence des loyers) comme le prévoit la loi ou après des travaux lourds de réhabilitation validés avec une majorité de locataires.

Est-ce que mes modes de paiement seront modifiés ?

Non. Pour le règlement de votre loyer de janvier 2017 :

- ▶ En cas de prélèvement automatique, nous nous chargerons de réaliser les démarches auprès des banques
- ▶ En cas de paiement par chèque, ils seront à libeller et à adresser à : **Cristal Habitat, 1 place du forum, 73 025 Chamébray/Cédex**
- ▶ Pour régler votre loyer en mandat Eficash, vous devrez présenter à la Poste votre avis d'échéance sur lequel apparaît votre nouvelle référence de facturation
- ▶ **Un nouvel Espace Locataire sera mis à votre disposition** pour régler votre loyer et consulter votre compte. Il sera accessible depuis votre ordinateur mais aussi depuis votre tablette ou votre smartphone sur **www.cristal-habitat.fr**

Avant le 1^{er} janvier 2017, à qui dois-je régler mon loyer ?

Comme maintenant. Les modalités de règlement de vos loyers de novembre et décembre sont inchangées. Votre loyer relatif au mois de janvier et les suivants seront à régler à Cristal Habitat.

Est-ce que je dois signer un nouveau bail ?

Non. Votre bail est transféré en l'état. Les clauses et les conditions d'exécution de votre contrat de location restent inchangées.

Est-ce que je vais récupérer mon dépôt de garantie lorsque je quitterai mon logement ?

Oui. Votre dépôt de garantie vous sera restitué à votre départ. Il sera réduit des éventuelles dettes ou dégradations à votre charge.

Dois-je entreprendre des démarches pour le versement des APL ou AL ?

Non. Vous n'avez aucune démarche à mener auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.

J'ai récemment rencontré des difficultés de paiement. Est-ce que les poursuites en cours seront interrompues ?

Non. Les procédures de recouvrement des impayés ou les contentieux seront poursuivis par Cristal Habitat selon les mêmes modalités engagées.

Est-ce que mes interlocuteurs changent ?

Non. Nos agences sont ouvertes du lundi au jeudi de 9 h à 12 h30 et le vendredi de 13 h 30 à 16 h. Notre service d'urgence est joignable au **0800 808 032** de 17 h 30 à 7 h 30 le matin.

Est-ce que je vais constater un impact sur l'entretien et le nettoyage des immeubles ?

Non.

Est-ce que les travaux prévus dans mon logement seront reportés ou annulés ?

Non.

Mais alors qu'est-ce qui change ?

Au 1^{er} janvier 2017, pour vous... seul notre nom change !

▶ **VOUS AVEZ UNE QUESTION, UNE REMARQUE, UNE INFO À PARTAGER ?**

Contactez-nous au 04 79 71 99 99



Apostrophe n°11 • Novembre 2016 • SAIEM de Chambéry & Chambéry Alpes Habitat
 • Le Cristal - 1 place du Forum 73025 Chambéry Cedex • Tél. 04 79 71 99 99 •
 www.chamberyalpeshabitat.com • www.saiemdechambery.com • Directeur de la
 publication : César Couturier • Création et mise en page : FX Com'Unik • Illustration : Gérard Margarito • Impression : FX Com'Unik, sur papier aux normes PEFC.